

TRICYCLE

réduire • collecter • trier • traiter • valoriser > nos déchets



“ LE TRI DU PAPIER, ÇA CARTONNE! ”





ÉDITO

Depuis janvier 2019 de nouvelles consignes de tri s'appliquent sur les territoires de Trinoval et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV).

En effet, désormais, les papiers et les cartons doivent être apportés dans de nouvelles colonnes installées sur nos territoires et les gros cartons doivent être apportés en déchetterie.

Ce numéro spécial consacré aux nouvelles consignes, nous permet de vous apporter des compléments d'informations et des réponses aux questions que vous nous posez.

TRICYCLE édition spéciale collecte séparée des papiers et cartons

TRINOVAL :
Chemin rural n°3
80640 Thieulloy l'Abbaye
Tél. : 03 22 90 36 60
Courriel : contact@trinoval.fr
Site : www.trinoval.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :
3 rue de Grumesnil
60220 FORMERIE
Tél. : 03 44 04 53 90
Courriel : ccpv@ccpv.fr
Site : www.picardieverte.com

Directeur de publication
J. BLEYAERT - J.-L. DOR

Membres du comité de lecture
C. GÉRAUX - G. MASSON
A. DESFOSSÉS - P. GAILLARD -
B. BLAIZEL

Ont participé à l'élaboration de ce numéro

A. DENOGENS - V. DEALET -
F. BRIOIS

Conception-Réalisation
M. GODDYN, AGENCE ICI

Photos et illustrations
Trinoval, 2HB, CCPV
©Citeo/Jean-Michel de Forceville

Impression
Imprimerie L'Artésienne
ISSN n°1293-1438

Tirage
45 800 exemplaires
Imprimé sur papier 100% recyclé
avec des encres végétales

Il est essentiel pour nous, de donner un sens à ce nouveau geste de tri qui change vos habitudes. C'est pour cette raison que nous vous informons dès à présent que l'utilisation des colonnes de proximité, permet de **désencombrer les bacs de tri et d'anticiper ainsi les évolutions à venir.**

D'autre part, les premiers résultats montrent que **la majorité d'entre vous a rapidement adopté ce nouveau geste de tri** : au fur et à mesure des mois, les bacs de tri se vident de leurs papiers/cartons. Ces flux partent vers les colonnes dédiées, mais aussi vers les déchetteries pour les gros cartons.

Enfin, **en séparant les papiers/cartons à la source, vous favorisez leur recyclage.** Votre geste est essentiel, car il permet d'économiser eau, bois et énergie et de limiter les rejets de CO2 !

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement en faveur du tri et de la protection de l'environnement.

Bonne lecture.

Joseph BLEYAERT
Président de TRINOVAL

Jean-Louis DOR
Président de la Communauté
de Communes de la Picardie Verte

En utilisant un papier recyclé plutôt qu'un papier non recyclé, l'impact environnemental de ce dépliant est réduit de :

220 kg de CO ₂	2 196 km parcourus en voiture surpénurie moyenne	33 952 litres d'eau	3 186 kWh d'énergie	1 777 kg de bois
---------------------------	--	---------------------	---------------------	------------------

Sources : L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labelia Conseil conformément à la méthodologie Blan Carbonell. Les calculs sont issus d'une comparaison entre le papier recyclé considéré et un papier à fibres vierges selon les dernières données disponibles du European BREF (pour le papier à fibres vierges). Les résultats obtenus sont issus d'informations techniques et sont sujet à modification.

LE WWF ACCOMPAGNE AUCOMGONE GRAPHIC DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DU PAPIER RESPONSABLE



LES COLONNES À PAPIERS/CARTONS : UNE 1^{ÈRE} ÉTAPE INDISPENSABLE

Dans un contexte d'une **forte augmentation des charges liées à nos activités** (gasoil, fiscalité...), il est nécessaire de réunir les conditions indispensables à la **diminution de l'enfouissement des déchets** et maîtriser ainsi les coûts liés aux ordures ménagères.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui porte notamment sur l'enfouissement des déchets, est en train de fortement augmenter (cf. loi de finances 2019).

Si aucune action n'est mise en place pour réduire les déchets enfouis, dans les années à venir, cette augmentation impactera le coût de gestion des déchets ménagers.



“ Mieux consommer, moins jeter, composter, mieux trier, c'est moins d'enfouissement et donc moins de TGAP et une plus grande maîtrise des dépenses. ”

Pour maîtriser les coûts, il est donc nécessaire de diminuer sa production de déchets et de trier plus :

- **ÉTAPE 1** : depuis janvier 2019, les papiers et cartons sont amenés à la colonne de proximité et laissent de la place dans le bac de tri.
- **ÉTAPE 2** : dans les mois à venir, de nouveaux emballages seront acceptés dans le bac de tri et désencombreront le bac d'ordures ménagères.
ATTENTION : notre centre de tri actuel n'est pas adapté à ces futures consignes. Nous vous informons dès que ce changement sera effectif.
- par conséquent, le bac d'ordures ménagères sera **moins rempli** et le tonnage des déchets enfouis diminuera.



LES PREMIERS RÉSULTATS - 1^{ER} TRIMESTRE 2019



448

c'est le nombre de tonnes de papiers/cartons collectés dans les colonnes au 1^{er} trimestre

À SAVOIR : une fois recyclés, ces papiers/cartons permettront de créer l'équivalent de 11 900 cahiers.



68

c'est le nombre de tonnes de cartons collectés en déchetterie (soit une hausse de 31% par rapport à 2018)



24%

c'est le taux moyen de papiers/cartons restants dans les bacs de tri en mars 2019

Ces papiers/cartons représentant un surcoût de traitement, ils peuvent entraîner le refus des bacs concernés.

ERREURS FRÉQUENTES



Les briques alimentaires ne sont pas du papier !
Pour être recyclées elles doivent être mises dans le bac de tri.



En adoptant le geste d'apporter vos papiers/cartons à la colonne, vous faites un effort en faveur de l'environnement. Cependant, il arrive parfois que des erreurs se glissent dans le tri. Afin de vous accompagner, nous vous rappelons quelques consignes :

Les restes de repas peuvent être compostés (végétaux) ou donnés aux poules. Ils peuvent également être mis aux ordures ménagères.



Les éléments en polystyrène contenus dans certains emballages sont à mettre aux ordures ménagères.



Les films/blisters en plastique entourant les magazines ou contenus dans les emballages, sont à mettre aux ordures ménagères.



DES COLONNES SUR TOUT LE TERRITOIRE

En 2018, Trinoval et la CCPV ont sélectionné, en collaboration étroite avec les communes, des lieux permettant d'accueillir les nouvelles colonnes à papier. Début mars 2019, 281 colonnes étaient en place sur le territoire de TRINOVAL et 186 sur le secteur de la CCPV.

Le maillage a été étudié pour desservir les habitants au plus proche de chez eux et des lieux qu'ils fréquentent régulièrement.

Afin de faciliter ce nouveau geste de tri, la proximité avec les colonnes à verre existantes a été privilégiée lorsque cela était possible. Cela permet à chacun de déposer facilement ses papiers/cartons en même temps que le verre.

Comment trouver la colonne à papier/carton près de chez moi ?

Scannez le QR code ci-contre et téléchargez gratuitement l'application

Trions-bien

Infos pratiques sur : www.trions-bien.fr

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store



LES 3 GESTES À MÉMORISER AVANT DE TRIER SES PAPIERS/CARTONS

1

Éviter de froisser/déchirer les papiers

2

Retirer les éléments en polystyrène et les blisters plastique recouvrant les revues

3

Apporter les gros cartons en déchetterie pour ne pas encombrer les colonnes

QUE FAIRE SI UNE COLONNE EST PLEINE ?

Nos services optimisent la fréquence de ramassage afin de vous rendre le meilleur service possible tout en maîtrisant les coûts et le nombre de kilomètres parcourus. Si malgré nos efforts, vous constatez qu'une colonne est pleine, nous vous invitons à nous contacter.

En cas de colonne pleine ou presque pleine, contactez-nous :

Trinoval (SOMME)
Courriel : contact@trinoval.fr

Picardie Verte (OISE)
Communauté de Communes
Courriel : ambassadeurs@ccpv.fr

Bon à savoir : lors de votre signalement, pensez à indiquer **la commune et la rue concernées** (certaines communes ayant plusieurs colonnes), ainsi que le **taux de remplissage** (plein, $\frac{3}{4}$ plein...). Nos équipes adapteront leurs tournées de collecte en fonction de ces informations.



ATTENTION

Il est interdit de déposer quoi que ce soit autour des colonnes.

Les cartons ou autres déchets entreposés à côté des colonnes sont considérés comme des dépôts sauvages et peuvent faire l'objet d'une amende.

QUESTIONS/RÉPONSES

A quelle fréquence les colonnes sont-elles vidées ?

Le vidage des colonnes est planifié en fonction de la vitesse moyenne à laquelle chacune d'entre elles se remplit.

Ainsi, certaines colonnes sont vidées toutes les semaines et d'autres une fois par mois.

Nos services s'efforcent d'optimiser la fréquence de ramassage afin de vous rendre le meilleur service possible tout en maîtrisant les coûts et le nombre de kilomètres parcourus.

Comment le coût de gestion des déchets ménagers évolue-t-il en 2019 ?

Le coût de gestion des déchets ménagers n'augmentera pas en 2019 pour les particuliers.

Et ceci, malgré l'impact sur nos budgets de l'augmentation des charges, par exemple :

- L'augmentation de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Chaque euro d'augmentation de cette taxe représente 30 000€ de charges annuelles en plus (sur la base de 30 000 tonnes enfouies par an).
- L'augmentation du prix du gasoil.

Afin de continuer à maîtriser les coûts, il est nécessaire de trier davantage et de diminuer l'enfouissement. C'est précisément la démarche que nous avons entamée depuis le début d'année (voir page 3).

Pour quelles raisons ne pouvons-nous plus mélanger les papiers/cartons avec les autres recyclables dans le bac de tri ?

- **Les papiers/cartons sont moins souillés** quand ils ne sont pas mélangés avec d'autres recyclables. Ils sont ainsi mieux recyclés.
- Il est nécessaire de **laisser de la place dans les bacs de tri** pour accueillir prochainement d'autres emballages (voir page 3).
- **Pour maîtriser les coûts** : additionner dans le bac de tri les papiers/cartons et les futures extensions de consignes de tri aurait eu pour incidence d'augmenter les coûts de collecte en porte-à-porte :
 - o Soit en augmentant la fréquence des collectes
 - o Soit en modifiant la contenance des bacs de recyclables du territoire.



Puis-je mettre mes papiers/cartons dans le bac de tri ?

Non. Le bac de tri est maintenant dédié à la collecte des bouteilles en plastique, des briques alimentaires et des emballages en aluminium (voir page 8).

Le papier/carton contenu dans les bacs représente un surcoût de traitement et risque même de partir à l'enfouissement s'il est trop souillé par vos autres emballages.



Si votre bac de tri contient du papier/carton ou d'autres erreurs de tri, nos agents de collecte ont pour consigne de le refuser.



Peut-on mettre dès maintenant les nouveaux emballages dans le bac de tri ?

Non. Les emballages sont actuellement triés à la main par nos agents de Thieulloy l'Abbaye.

Notre chaîne de tri actuelle n'est pas adaptée à ces futures consignes. C'est pour cette raison qu'il faut attendre.

Dans quelques mois, le tri sera sous-traité dans un centre plus automatisé et adapté à l'extension des consignes de tri. Vous serez informés de ce changement dès que celui-ci sera effectif.

Je souhaite me rendre moins souvent à la colonne de papiers/cartons, comment faire ?

Vous avez la possibilité de diminuer votre volume de déchets, par exemple :

- Gagner de la place en évitant de broyer/chiffonner les papiers et en stockant les cartons à plat,
- privilégier les produits avec peu ou pas d'emballage,
- afficher un « stop pub » sur votre boîte à lettres,
- réutiliser les emballages existants,
- éviter le jetable en général (papier cadeau, nappes...),
- imprimer les documents uniquement lorsque cela est nécessaire,
- utiliser les feuilles recto/verso (écriture, impression, brouillon...).

Où vont mes papiers/cartons mis dans les colonnes ?

Une fois collectés dans les colonnes, les papiers/cartons sont directement orientés vers une usine de recyclage située dans les Hauts-de-France. Ce producteur de cartons issus de matériaux recyclés, transforme dans un premier temps la matière première en pâte de papier.

Cette dernière va ensuite être égouttée et séchée avant d'être transformée en bobines qui serviront à la production de nouveaux emballages.

Les consignes de tri

COLONNE À PAPIERS/ CARTONS



Les gros cartons
sont à apporter
en déchetterie



Emballages
carton*



Journaux, magazines,
prospectus



Tous les
autres papiers

BAC DE TRI



À SAVOIR :
dans le bac de
tri, les recyclables
doivent être
présentés en
vrac, pas en sac.



Briques de lait,
de jus de fruits...

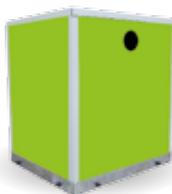


Boîtes de conserve,
barquettes aluminium,
aérosols, canettes, ...



Flacons et bouteilles
en plastique

COLONNE À VERRE



Pots et bocaux
en verre



Bouteilles
en verre

BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



À SAVOIR :
les ordures
ménagères doivent
être présentées
dans des sacs
fermés.



Couches pour bébé,
mouchoirs jetables
restes alimentaires*



Vaisselle jetable,
pots de yaourt,



Barquettes alimentaires, sachets et
films plastique, autres déchets non
recyclables et non dangereux

*Pour les restes alimentaires végétaux, pensez au compostage !



Trinova   

Chemin rural n°3
80640 THIEULLOY L'ABBAYE
Tél. : 03 22 90 36 60
Courriel : contact@trinoval.fr
Site : www.trinoval.fr



Picardie Verte
Communauté de Communes

3 rue de Grumesnil - 60220 FORMERIE
Tél. : 03 44 04 53 90
Courriel : ccpv@ccpv.fr
Site : www.picardieverte.com

www.trions-bien.fr